

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION N°014 DE JUILLET A SEPTEMBRE 2021



HAAC/BENIN : VISITE DU PRESIDENT DU RIARC AU SECRETARIAT EXECUTIF

Joseph Chebongkeng et Rémi Prosper Moretti soucieux du blocage des activités du RIARC



HACA/MAROC

Les Présidents René BOURGOIN et Latifa AKHARBACH échangent sur la veille Juridique conjointe



Rogerio SITOÉ

PORTRAITS

Dieudonné DJONABAYE

Le tout nouveau Président du CSCS Mozambique

L'homme de consensus pour la régulation des médias au Tchad



SOMMAIRE



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina Faso** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cameroun** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cap Vert** : Autoridade Reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la Communication (HCC)
- **Côte d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Guinée Bissau** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kénya** : Communications Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communications Authority (LCA)
- **Mali** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Maroc** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho Superior da Comunicação Social (CSCS)
- **Namibie** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigeria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **République du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho Superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuelle (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

EDITO

Donnons de la vie au RIARC

Page 3

ZOOM

VISITE DU PRESIDENT DU RIARC AU SECRETARIAT EXECUTIF: Joseph Chebongkeng et Rémi Prosper Moretti soucieux du blocage des activités du RIARC

Pages 4-5

CSC/NIGER : MEILLEURE VISIBILITE ET MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN D'ACTIONS 2021

Page 6

HAAC/BENIN : ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF : Partage d'expériences sur la régulation des médias

Page 7

HAAC/TOGO : REGULATION DES MEDIAS AU TOGO : Le Centre de documentation et des archives de la HAAC bientôt opérationnel

Pages 8-9

CSC/BURKINA FASO : OPERATION DE TRAITEMENT ET DE NUMERISATION DES ARCHIVES DU CSC : Le Président donne le top départ

Pages 10-11

VIE DES INSTANCES

CNC/CAMEROUN : REGULATION DES MEDIAS AU CAMEROUN : La nouvelle équipe du Conseil National de la Communication du Cameroun déjà à pied d'œuvre

Pages 12-13

CSCS/MOZAMBIQUE : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION SOCIALE DU MOZAMBIQUE : Une nouvelle ère s'ouvre pour la régulation des médias avec Rogério Siteó

Pages 14-15

HACA/MAROC : VISITE DE TRAVAIL DU PRESIDENT RENE BOURGOIN A LA HACA MAROC : La veille juridique conjointe et les compétences des régulateurs face aux contenus audiovisuels digitalisés au cœur des échanges

Page 16

HAAC/BENIN : CLÔTURE DE LA 1ère SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021: La HAAC Bénin a pris treize décisions concernant la presse et les médias

Page 17

HCC/CENTRAFRIQUE : AUDIENCES AU SIEGE DU HCC CENTRAFRIQUE : Le Président José Richard Pouambi a reçu plusieurs personnalités

Page 18

HAMA/TCHAD : CELEBRATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE AU TCHAD : La HAMA se fait présente aux côtés des artistes

Page 19

CNRA/SENEGAL : PLATEFORME DES REGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL DES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINEE : Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal organise la huitième assemblée générale

Page 20-21

LA REGULATION EN QUESTION

CSC/BURKINA FASO : TRAITEMENT DE L'INFORMATION SUR L'ATTAQUE DE SOLHAN : Le CSC constate plusieurs manquements

Page 22

CSC/NIGER : ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE A LA PRESSE : 47 entreprises de presse reçoivent 271.482.271 F Cfa au titre des années 2019 et 2020

Page 23

HAC/GUINEE : SUBVENTION ANNUELLE DES MEDIAS : La HAC a échangé avec les organisations professionnelles de la presse

Pages 24-26

HAAC/BENIN : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE : Le CSC Burkina Faso était au Bénin pour un partage d'expériences

Pages 27-28

HCC/CENTRAFRIQUE : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE: Le Haut Conseil de la Communication de la Centrafrique accompagne les professionnels des médias grâce au projet UE-PCD/ENABEL

Pages 29-30

HAMA/TCHAD : RENFORCEMENT DE CAPACITES DES COORDINATEURS ET ANALYSTES DE LA HAMA : La HAMA et l'UNICEF travaillent pour la protection des mineurs dans les médias au Tchad

Pages 32-33

FOCUS

HACA/MAROC : CONTROVERSES SUR LES ŒUVRES DE FICTION A LA TELEVISION : La HACA du Maroc défend la liberté de création.

Page 35

HACA / COTE D'IVOIRE : VIABILITE ECONOMIQUE DES OPERATEURS DE LA TNT EN COTE D'IVOIRE: DEFIS ET STRATEGIES : La HACA a organisé une table ronde sur le sujet

Pages 36-37

PORTRAITS DE PERSONNALITES

* DIEUDONNÉ DJONABAYE, L'HOMME DE CONSENSUS POUR LA RÉGULATION DES MÉDIAS AU TCHAD

Pages 38-39

* ROGERIO SITEO, LE TOUT NOUVEAU PRÉSIDENT DU CSCS MOZAMBIQUE

Page 40



Donnons de la vie au RIARC

Il est le creuset dans lequel tous les régulateurs africains venaient se ressourcer, s'informer, se former et partager leurs expériences.

Il est le seul regroupement où les hautes personnalités, bien que pétries de diverses expériences, viennent apprendre ce qu'est la régulation de la presse et des médias.

Il est la source d'inspiration et de création de plusieurs autres réseaux de régulateurs.

Il réussissait à rassembler autour de thèmes très pertinents, actuels et instructifs, des dizaines voire des centaines d'acteurs du monde de l'information audiovisuelle. Ce fut de longs moments de retrouvailles, de brassage des cultures, de partages mutuels et de joie immense.

Il s'agit bien sûr du RIARC, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication. Ce réseau qui était et continue d'être la fierté des régulateurs africains que nous sommes, suscite aussi l'admiration des réseaux similaires d'Europe, de la Méditerranée, et que sais-je encore !

Le RIARC a le mérite de regrouper en son sein des francophones, des anglophones et des lusophones. Fort de cette diversité linguistique, le réseau a connu des années de gloire. Des séminaires, des conférences, des colloques et autres rencontres étaient régulièrement organisés grâce à la volonté et à l'engagement de ses instances membres qui ne ménageaient aucun effort pour mobiliser les financements nécessaires à l'atteinte des objectifs du réseau.

Le RIARC était une richesse inestimable jadis enviée.

Malheureusement, depuis quelques années, notre joyau commun vit des moments de léthargie sans précédent. Son plan d'actions n'est plus exécuté dans sa totalité. Les rencontres ne mobilisent plus autant de participants qu'auparavant.

A ces insuffisances sont venus se greffer la COVID-19 et ses corollaires. Plus de déplacement, plus de voyage, plus de rencontre. Et tous nos plans si bien élaborés à la Conférence des Présidents de décembre 2018 (9ème CIRCAF) sont tombés à l'eau.

Depuis, les membres du Comité d'Orientation tentent, sans grand succès, de changer le cours des choses.

Le RIARC se meurt !!!

Chers collègues Présidents !

Chers régulateurs des médias !

Nous sommes face à l'histoire. Et elle retiendra que c'est en notre temps que la courbe auparavant ascendante s'est écroulée.

Pendant ce temps, les nouvelles technologies se développent à une vitesse exponentielle et les médias, surtout ceux en ligne, se multiplient à l'instar des champignons sauvages.

Réveillons-nous ! Réveillons-nous !

Reprenons nos rencontres ! Relançons nos activités !

Ravivons la flamme de la solidarité africaine et des échanges mutuels !

Les instances en difficultés de tous ordres ont besoin de nous, de nos actions, et mieux, de nos visites !

Au risque de voir notre cadre d'échanges se vider de sa substance et devenir sa propre ombre, nous avons tous l'impérieux devoir de redonner vie au RIARC.

Alors, ressaisissons-nous, unissons nos efforts, enrichissons nos réflexions pour que reprenne la vie au RIARC.

DONNONS DE LA VIE AU RIARC.

Je vous remercie

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication

Joseph CHEBONGKENG KALABUSU
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Édition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA-KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne Mme

Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site

HACA Maroc



HAAC/BENIN : VISITE DU PRESIDENT DU RIARC AU SECRETARIAT EXECUTIF

Joseph Chebongkeng et Rémi Prosper Moretti soucieux du **blocage des activités du RIARC**

Quelques semaines après sa nomination à la tête du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a consacré sa toute première sortie à l'étranger à la HAAC du Bénin. Il a séjourné à Cotonou du 09 au 13 septembre 2021 pour visiter le siège et le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et échanger sur les sujets inhérents à la vie du réseau.

Nommé le 04 juin 2021 par décret Présidentiel n°2021/324 aux fonctions de Président du CNC Cameroun, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU est un journaliste chevronné de la Cameroun Radio Télévision (CRTV), récemment admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il est devenu ainsi Président en exercice du RIARC par voie de conséquence. Dès sa nomination, il a rassuré les membres du RIARC de sa volonté et de celle de son équipe à poursuivre les activités engagées au sein du réseau par son prédécesseur le Président Peter ESSOKA à qui il a rendu un vibrant hommage. Pour rester fidèle à son engagement, et avant sa participation au colloque



A gauche, M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC. A droite, M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC Cameroun et Président du RIARC.

international d'Abidjan sur les stratégies de régulation des services de médias en ligne, colloque auquel il est invité, M. KALABUBSU a tenu à se rendre au siège du RIARC. L'ob-

jectif de ce déplacement est de s'imprégner des réalités du réseau, de son arsenal juridique, de son fonctionnement et du niveau de la mise en œuvre du plan d'actions adopté en 2019 au titre du biennum 2019 - 2020. Pour la circonstance, il s'est fait accompagner de M. Jean Tobie HOND, Secrétaire Général du CNC et de M. Elias BETEK, son Directeur de Cabinet.

Pendant son séjour, M. KALABUBSU a été reçu par son homologue de la HAAC Bénin pour un tête-à-tête. Les deux personnalités ont échangé sur les difficultés auxquelles est confronté le RIARC. Ils ont aussi réfléchi sur les stratégies à mettre en place pour redorer son blason en dépit du coronavirus avec lequel les peuples doivent désormais apprendre à vivre, selon les propos du Président du RIARC.

A l'issue de cet huis clos entre les deux Présidents, il y a eu une cérémonie officielle de lancement des travaux au cours de laquelle, M. MORETTI a souhaité la bienvenue à ses hôtes. Il a ensuite donné un bref aperçu des activités et actions du Secrétariat Exécutif avant de réitérer sa disponibilité puis son engagement et ceux du personnel de la coordination du Secrétariat Exécutif à poursuivre la mission d'organe administratif et d'interface entre les instances membres pour la vie et le développement du RIARC.



Vue partielle des participants à la cérémonie d'ouverture des travaux.



Le Président du RIARC a, à son tour, remercié le Secrétaire Exécutif, les membres de la HAAC et le personnel pour la qualité de l'accueil ainsi que les soins dont sa délégation et lui bénéficient depuis leur descente sur la terre béninoise. En évoquant les raisons essentielles de la situation léthargique actuelle du réseau liées à la pandémie du coronavirus, M. KALABUSU a indiqué qu'au regard des enjeux et défis actuels de la régulation des médias notamment, la prolifération des médias en ligne, il est aujourd'hui plus que nécessaire pour le RIARC de relancer ses activités tout en vivant avec la crise sanitaire.

Après le retrait des invités, le clou de la mission du CNC Cameroun au Secrétariat Exécutif a été la séance de travail entre la Présidence en exercice et le Secrétariat Exécutif du RIARC. Elle a été présidée par M. KALABUSU en sa qualité de Président du réseau. L'ordre du jour de la séance a tourné autour de trois sujets essentiels :

- la présentation du RIARC, ses missions et son fonctionnement (l'accent a surtout été mis sur le Secrétariat Exécutif) ;
- le point sur la situation des cotisations des instances membres et
- le récapitulatif de la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020



Photo de famille entre les Conseillers et cadres de la HAAC et les membres de la délégation du CNC Cameroun



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUSU, Président du CNC Cameroun et Président du RIARC lors de la séance de travail.

du RIARC. Ces présentations ont été suivies d'un débat au cours duquel les participants ont ensemble réfléchi et échangé sur les nouvelles stratégies à mettre en œuvre en vue de relancer les activités au sein du réseau. Il en ressort que les membres du Comité d'Orientation doivent se retrouver en urgence pour asseoir de nouvelles méthodes de travail, organiser dès

que possible la Conférence des Présidents pour entériner certaines décisions et surtout réfléchir à la dynamisation des instances inactives.

Le Président du RIARC a aussi recommandé que le Secrétariat Exécutif adresse une correspondance aux membres du réseau pour :

- s'enquérir de leur fonctionnement par ce temps de recrudescence de la pandémie de la COVID-19 dans plusieurs pays africains ;

- les encourager à poursuivre la mission de régulation en dépit des difficultés ;

- leur rappeler que tous les membres du réseau sont affectés par cette pandémie et ses corollaires ;

- encourager les instances membres à participer aux activités dès qu'elles seront programmées et organisées.

La séance de travail a pris fin par la visite des locaux du siège du RIARC par le Président Joseph CHEBONGKENG KALABUSU et sa délégation.

Il faut noter qu'au

terme de son séjour à Cotonou, le Président du RIARC a décerné un satisfécit au Secrétaire Exécutif pour sa sollicitude, sa disponibilité et son engagement à redorer l'image du RIARC à travers toute l'Afrique, et à tenir le flambeau toujours allumé.

Odile HOUNSA DEHOUMON

CSC/NIGER : MEILLEURE VISIBILITE ET MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN D' ACTIONS 2021

Le CSC Niger part à la rencontre des établissements supérieurs d'enseignement

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger a entrepris une série d'actions entrant dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions 2021. L'objectif principal étant d'assurer la visibilité du CSC au sein des établissements supérieurs d'enseignement. Cette activité découle du constat que l'organe de régulation des médias est mal connu par de nombreux citoyens qui s'interrogent sur l'étendue de ses domaines de compétences et sur son ancrage institutionnel.

La Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, l'Institut Africain de Technologie (IAT) et l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) ont été les principales cibles du CSC pour cette première série d'actions de visibilité.

Au cours de leur périple au sein de ces Institutions académiques, le Directeur de cabinet du Président du CSC M. Nassirou Malam Issa, le Conseiller Technique du Président du CSC M. Laoual Sallaou Ismaël et la Directrice des Affaires Juridiques et du Contentieux du CSC Mme Ibrahim Hadiza Idi Adamou ont entretenu les étudiants sur trois thématiques principales à savoir :



Vue partielle des étudiants

- l'historique du CSC de 1991 à nos jours ;
- la composition, l'organisation, le fonctionnement et les attributions du CSC ;
- les modalités de saisine du CSC.

Au cours des différentes sessions dans ces établissements, les étudiants ont posé beaucoup de questions relatives au champ de compétence du CSC, à la liberté de presse, à la répartition du fonds d'aide à la presse, aux autorisa-

tions de création de radios et télévisions, entre autres.

Les étudiants des établissements bénéficiaires des conférences animées par les experts du CSC ainsi que les responsables de ces hautes institutions académiques ont exprimé leur satisfaction par rapport aux enseignements reçus et ont souhaité la tenue régulière de

ce type d'activité.

A noter que cette activité a été réalisée avec l'appui financier de la coopération danoise (DANIDA) à travers l'ONG Oxfam.

Directrice de la Communication
des Publications et de la
Documentation



Vue partielle des étudiants

HAAC/BENIN : ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

Partage d'expériences sur la régulation des médias



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

De juin à août 2021, plusieurs activités ont meublé le rôle d'interface que joue le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC).

De la mi-juin à la mi-juillet 2021, trois Instances membres du RIARC ont connu des changements de Présidents. Il s'agit de :

- le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun qui a connu le renouvellement de son équipe dirigeante. Son nouveau Président est aussi le Président en exercice du RIARC. Il s'appelle Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU.
- Le Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique dont l'actuel Président est Monsieur Rogério SITOE ;
- la National Broadcasting Commission (NBC) du Nigeria

dont Monsieur Mal. Balarabe Shehu Ilalah est le nouveau Président.

Plusieurs instances membres du RIARC dont la HAAC Togo, la HAC Guinée, le CNRA Sénégal, le CSC Burkina-Faso et le Secrétariat Exécutif du RIARC ont adressé des messages de félicitations et de remerciements à chacun des Présidents entrant et sortant.

Il faut également noter que dans le cadre des échanges d'expériences entre Instances membres du RIARC, la HAAC du Bénin et le Secrétariat Exécutif du RIARC ont reçu du 24 juillet au 02 août 2021, la visite d'une délégation du CSC du Burkina-Faso conduite par le Président Mathias TANKAONO en personne pour un partage d'expériences sur "la régula-

tion des médias en période électorale dans un contexte de crise".

Du 02 au 06 août 2021, le Secrétariat Exécutif a aussi reçu M. Badjibassa BABAKA, Rapporteur et Président du Comité Technique "Multimédias et délivrance de la carte de presse" de la HAAC du Togo pour une visite d'échanges d'informations sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

A cela il faut ajouter le séjour à Cotonou du nouveau Président du CNC Cameroun, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, du 09 au 13 septembre 2021, pour une visite de prise de contact et de travail en vue de la relance des activités du RIARC.

Edwige ASSOGBA



Photo de famille à l'issue de la réception du bâtiment du centre documentaire. Au premier plan de la droite vers la gauche en 3ème position, M. Pitalou-nani TELOU, Président de la HAAC Togo.

HAAC/TOGO : REGULATION DES MEDIAS AU TOGO

Le Centre de documentation et des archives de la HAAC bientôt opérationnel

Les médias écrits, audiovisuels et en ligne du Togo produisent des milliers d'exemplaires de journaux et une multitude d'émissions radio et télévision qui constituent une masse documentaire dont la gestion et la conservation posent d'énormes difficultés. Le cahier des charges des missions et obligations fait obligation aux radios et télévisions de conserver leurs productions pendant quatre-vingt-dix (90) jours pour les besoins de suivi de contenu pour diverses exploitations ou en cas de plainte. Il en est de même du code la presse et de la communication pour les périodiques qui sont astreints au dépôt légal.

De plus, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) dispose d'un Service de Monitoring dont le rôle est le suivi du contenu des productions médiatiques notamment le suivi des prestations des médias audiovisuels, écrits et en ligne. D'où la nécessité pour la HAAC de disposer d'un service dédié à la documentation et à la conservation des archives. La réflexion a été menée au cours de deux séminaires organisés en mars et

avril derniers consacrés à l'information et à la formation sur la gestion et la conservation du fonds documentaire des médias du Togo. C'était à l'intention des professionnels des médias de l'ensemble du pays. Le séminaire a révélé l'importance que revêt le fonds documentaire des médias dans le cadre de la préservation du patrimoine et de l'identité d'une nation.

Les conclusions de ces séminaires ont abouti à la nécessité de met-

tre en place un véritable Centre de Documentation et des Archives à la HAAC. Ce centre s'inscrit dans la logique de la mise en œuvre du plan stratégique de la HAAC adopté le 8 avril 2019 pour le développement pour la période 2019-2023 grâce à l'appui du Programme des Nations pour le Développement (PNUD). Il convient de noter que depuis la libéralisation de l'espace médiatique national, on note l'émergence d'entreprises de



presse sur l'ensemble du territoire national. A la fin de l'année 2020, on dénombre :

- deux cent vingt-neuf (229) titres de journaux paraissant plus ou moins régulièrement, dont deux (02) à l'intérieur du pays (Kara et Mango). Toutefois, près de six cent (600) titres de journaux sont enregistrés dans la base de données de la HAAC depuis 1990 ;
- quatre-vingt-seize (96) radios privées de typologies différentes (47 commerciales, 25 confessionnelles et 24 communautaires) émettent sur l'ensemble du territoire national réparties comme suit :
 - District du Grand Lomé (Commune de Lomé, Préfectures du Golfe et d'Agoenyivé) : 25 ;
 - Région Maritime : 14 ;
 - Région des Plateaux : 22 ;
 - Région Centrale : 10 ;
 - Région de la Kara : 14 ;

- Région des Savanes : 11 ;

- neuf (09) chaînes de télévision émettent par voie hertzienne à Lomé ;
- neuf (09) chaînes d'édition de programmes de télévisions par satellite ;
- cinquante-deux (52) organes de presse en ligne déclarés auprès de la HAAC dont trente-six (36) en mode écrit et seize (16) en mode audiovisuel (08 web radios, 08 web TV).

A ces organes de presse existants, on note une augmentation des demandes de création d'organes de presse et la décentralisation administrative enclenchée au Togo avec les élections municipales du 30 juin 2019 devrait s'accompagner de la création de médias municipaux (écrits et audiovisuels) dont l'objectif est d'appuyer chacune des cent dix-sept (117) communes dans la mobilisation des populations autour des projets de développement local. Le passage de la télévision analogique à la Télévi-

sion Numérique Terrestre (TNT) devrait également favoriser la création de radios et télévisions régionales.

Le Centre de Documentation et des Archives de la HAAC (CDA/HAAC) en cours de création va permettre de conserver les productions médiatiques de tous ces organes sans oublier toute la documentation de l'administration. Ces éléments seront conservés sous la forme physique et en format numérique. L'objectif visé est de faire en sorte que le Centre de Documentation et des Archives de la HAAC serve de véritable réceptacle de l'histoire de la nation. Le CDA/HAAC sera d'un intérêt public tant pour les besoins de la justification relative au fonctionnement de l'institution que pour la documentation en matière de recherche.

Selon le Président de la HAAC M. Pitallounani TELOU, ce service prendra après sa mise en place, la forme d'un Centre de Documentation sur les Médias du Togo. Le souhait de la HAAC est que demain, on puisse venir dans ce centre pour rechercher et retrouver un documentaire, un film, une émission d'une radio, d'une télévision ou un article d'un journal dès lors qu'ils sont créés et exploités au Togo, à l'instar de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) en France.

Le Centre de Documentation et des Archives de la HAAC va bénéficier de l'appui du Programme des Nations pour le Développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et d'autres partenaires techniques et financiers.

Mathias AYENA
Rapporteur HAAC
Point Focal RIARC



Vue partielle du bâtiment devant abriter le centre documentaire.

CSC/BURKINA FASO : OPERATION DE TRAITEMENT ET DE NUMERISATION DES ARCHIVES DU CSC

Le Président donne le **top départ**



Vue partielle des archives du CSC Burkina Faso

Le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), Me Mathias TANKOANO, a officiellement lancé l'opération de traitement et de numérisation des archives de l'instance de régulation. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2017- 2021 du CSC, a été concrétisé ce 1er juin 2021 grâce à l'appui financier du Royaume du Japon.



M. Tamotsu IKEZAKI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume du Japon au Burkina Faso et Me Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso, tous deux visiblement satisfaits de l'initiative

Le lancement de l'opération de traitement et de numérisation des archives par son président, Me Mathias TANKOANO, le mardi 1er juin 2021, a été fait en présence de Son Excellence Monsieur Tamotsu IKEZAKI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume du Japon au Burkina Faso. Etaient également présents, le ministre de l'Economie numérique, des Postes et de la Transformation digitale, Madame Hadja OUATTARA/SANON, le représentant du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, et celui du ministre des Finances et du Développement.



Avant de procéder au lancement, le président du CSC, Me Mathias TANKOANO, a, dans son discours, souhaité la bienvenue à ses hôtes. Il a également salué la réalisation de ce projet inscrit dans le Plan stratégique 2017-2021 du CSC financé par le Japon. Pour lui, la bonne gestion des archives est d'une importance capitale dans la vie de toute organisation, en ce sens que les archives constituent la mémoire de l'administration et une aide à la prise de décision pouvant garantir une bonne gouvernance administrative.

Pour le cas du CSC, a-t-il affirmé, après plus de 25 ans d'existence, le besoin de moderniser la gestion des nombreuses archives s'est imposé afin d'en faciliter l'exploitation et de sauvegarder la mémoire de l'institution. D'où cette opération de numérisation de ses archives qui est également une priorité du gouvernement, à travers le ministère de l'Economie

numérique, des Postes et de la Transformation digitale, dont la ministre a marqué la cérémonie de sa présence.

Le processus, a-t-il dit, va se dérouler à travers une méthodologie et des techniques modernes utilisant des outils d'archivage issus des Technologies de l'Information et de la communication.

Me Mathias TANKOANO a, pour terminer, remercié les différents partenaires, notamment, la Direction générale des Archives nationales, qui apportent un appui technique à l'équipe du CSC depuis le début du processus.

C'est dans la salle de la Documentation et des Archives que Mathias TANKOANO, accompagné de l'Ambassadeur du Japon et ses autres invités, a donné le top départ de l'opération de traitement et de numérisation des archives du CSC.

A la fin de la cérémonie, l'Ambassadeur du Japon, Tamotsu IKEZAKI, a exprimé sa satisfaction d'avoir participé à cette cérémonie. Il a souhaité que l'équipement soit utilisé à bon escient afin de contribuer à la modernisation des archives du CSC. Il a aussi émis le vœu que l'amitié entre le Japon et le Burkina Faso reste au beau fixe.

Il faut noter que le montant des équipements d'archivage constitués de scanners, d'ordinateurs connectés en réseau et d'un logiciel d'archivage est estimé à environ 1 milliard de FCFA. L'opération ainsi lancée va durer trois (3) mois et portera sur les archives du siège, de l'annexe et celles des délégations régionales du CSC.

La Direction de la
Communication
et des Relations publiques



Photo de famille à l'issue de la cérémonie de lancement avec au premier plan au milieu Me Mathias TANKOANO, Pdt du CSC. A sa gauche l'Ambassadeur du Japon près le Burkina Faso ; à sa droite Mme la Ministre de l'Economie numérique, Madame Hadja OUATTARA/SANON.

CSC/CAMEROUN : REGULATION DES MEDIAS AU CAMEROUN

La nouvelle équipe du Conseil National de la Communication du Cameroun déjà à pied d'œuvre

« Nommés par décret présidentiel le 04 juin 2021, le tout nouveau président du Conseil National de la Communication s'est largement déployé au cours de ces trois premiers mois. Entre campagne de sensibilisation sur le territoire national, suspension des journalistes, concertations avec les associations professionnelles des médias, il a quasiment déjà abordé les grands enjeux de la régulation du secteur et se projette déjà dans le cadre de la coopération internationale, notamment au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).



Vue partielle de la nouvelle équipe du CNC entourée des professionnels des médias

On le dira sans ambages, les cents premiers jours du journaliste émérite Joseph Chebongkeng Kalabubsu à la tête du Conseil National de la Communication n'auront pas été de tout repos. En effet, c'est au pas de course qu'il a conduit en trois semaines, une tournée régionale de prise de contact et de sensibilisation. Six régions sur les dix que compte le pays ont été sollicitées. Le Centre avec Yaoundé, le Littoral avec Douala, l'Ouest avec Bafoussam, le Sud avec Ebolowa... Et même au plus profond de la crise anglophone qui secoue les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest, le Conseil National de la Communication s'est rendu pour propager son message d'assainissement du secteur des médias, avec des descentes dans les villes de Bamenda, Buéa et Limbé. C'est une tournée qui a été plutôt bien accueillie par la presse dans son ensemble, car elle a permis de remobiliser les acteurs du secteur autour des valeurs cardinales de la profession. Ainsi dans sa besace, le Président du Conseil National a ramené de nombreux accords de partenariats, des promesses

qui traduisent l'adhésion de nombreux organes de presse et médias à la mission d'assainissement de la profession.

Mais à peine installés dans leurs fonctions les nouveaux membres du Conseil ont dû rapidement prendre des décisions relativement aux nombreux cas de régulation déjà sur la table du Président. L'urgence se faisait déjà ressentir, la scène médiatique camerounaise étant embuée par d'énormes dérives. Diffamation, atteinte à l'honorabilité

d'un Chef d'Etat, diffusion de propos non fondés sont entre autres motifs qui ont amené l'instance de régulation à sanctionner une dizaine de professionnels des médias à l'issue d'une session ordinaire tenue le 05 juillet 2021.

Cette nouvelle dynamique de la régulation a été adoubee par les associations des professionnels qui, dans un ballet d'audiences, ont posé les jalons d'une collaboration franche et fructueuse. Parmi elles, la section camerounaise de l'Union de la Presse Francophone (UPF). Elle a tenu à réitérer au régulateur que, la redéfinition des conditions d'accès à la profession et la mise en œuvre des résolutions des états généraux de la communication tenus au Cameroun en 2008, sont les premières pistes de solutions aux problèmes du secteur. L'UPF évoque l'accès à l'information et la précarité financière des journalistes comme étant les véritables freins à l'épanouissement d'une presse responsable au Cameroun. Mais bien avant, le Président du Conseil



recevait l'association dénommée « Defyhatenow », association qui se déploie principalement dans les nouveaux médias pour lutter efficacement contre la propagation du discours de haine et de l'extrémisme violent. Ensemble, ils ont élaboré des pistes de partenariat afin d'éradiquer ce phénomène rampant aussi bien dans les médias classiques

Dans le même ordre d'idées, le Président Joseph Chebongkeng Kalabubsu ambitionne d'achever l'œuvre de son prédécesseur au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Ce dernier avait déjà mobilisé ses pairs du RIARC dans le cadre d'une mission de lobbying au Cameroun auprès des autorités came-



Photo de famille des nouveaux Conseillers du CNC avec au premier plan et en costume bleu le Président KaLaBUBSU

que dans les médias en ligne.

Sensibilisation, répression, amélioration du statut du journaliste, la nouvelle équipe dirigeante du CNC s'est quasiment penché en moins de trois mois sur tous les grands enjeux de la régulation du secteur. Mais elle devra inévitablement affronter le débat autour du pouvoir de ses décisions. Ainsi, le besoin d'un accompagnement des pouvoirs publics, de ses pairs, et même de ses partenaires internationaux reste d'actualité pour cette équipe. C'est pourquoi, la coopération internationale occupe une place de choix dans l'agenda du nouveau président du Conseil National de la Communication (CNC). Il a d'ailleurs reçu en audience l'Ambassadeur de France au Cameroun, Christophe Guilhou. De cette rencontre de courtoisie et de travail, il ressort que la coopération franco-camerounaise dans le domaine qui a trait à la régulation des médias ambitionne de se densifier. La perspective de partenariats entre le CNC et certaines institutions françaises susceptibles d'accompagner le Conseil dans la réalisation de ses missions a été évoquée à suffisance.

rounaises en vue d'un plaidoyer en faveur du renforcement des pouvoirs du CNC. Une mission aux lendemains de laquelle le Cameroun accédait à la tête de la Conférence des Présidents du réseau. Le Président Joseph Chebongkeng qui devra achever ce mandat assez particulier du Cameroun, perturbé par la pandémie à Coronavirus, envisage d'ailleurs la tenue d'un comité d'orientation du RIARC en terre camerounaise.

In fine, la nouvelle mandature du CNC qui intervient dans un contexte des médias de nouvelles générations, devra faire face à de nombreux défis. Consciente de cela, elle a compris assez rapidement que la régulation ne doit pas seulement s'installer dans un processus de réparation des fautes, des dérives et des manquements constatés, mais doit surtout agir dans une démarche préventive de préparation. C'est pourquoi au niveau du CNC, la problématique de l'éducation aux médias est dorénavant au cœur des réflexions.

Gaëlle ABOUI



M. Rogério SITOÉ, Président du Conseil Supérieur de la Communication Sociale du Mozambique, prêtant serment devant le Président de la République.

CSCS/MOZAMBIQUE : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION SOCIALE DU MOZAMBIQUE

Une nouvelle ère s'ouvre pour la régulation des medias avec Rogério Sitoé

De nouveaux membres du Conseil Supérieur de la Communication Sociale du Mozambique (CSCS) ont été investis pour un mandat de cinq ans par son Excellence Monsieur le Président de la République du Mozambique, le 12 mai dernier. Le Chef d'État mozambicain a instruit la nouvelle équipe du CSCS à promouvoir des débats sur le respect de l'éthique et de la déontologie dans l'exercice de la profession de journaliste.

Le Collège des conseillers du CSCS est composé par 11 membres, dont 2 sont désignés par le Président de la République (Monsieur Rogério SITOÉ - Président du CSCS – et Madame Paulina CHIZIANE); 4 sont élus par l'Assemblée de la République (Monsieur José GUERRA, Monsieur Jorge MATINE, Madame Carmen dos SANTOS et Monsieur João de Brito MUNGUAMBE); 1 est désigné par le Conseil Supérieur de la Magistrature Judiciaire (Monsieur José MACARINGUE); 3 sont élus par des organisations professionnelles des journalistes (Madame Suzana ESPADA, Monsieur Alexandre CHIÚRE et Monsieur Eliseu de Masca-

renhas BENTO); et 1 qui représente des entreprises ou des institutions journalistiques (Monsieur Jeremias LANGA).

La régulation des médias au Mozambique connaît de nombreux défis qui découlent de la nature de l'instrument législatif du secteur des médias: une loi faite à la hâte pour l'accommoder au processus démocratique il y a 30 ans et désajustée à la réalité actuelle, où la migration pour le numérique est caractérisée par une multitude d'organes de presse. C'est dans ce contexte que la nouvelle équipe du CSCS a déjà commencé à mettre en œuvre des ac-



tions qui visent à renforcer l'interaction entre les acteurs de la communication sociale, le régulateur, les organes de la presse et les citoyens en général. Ainsi, ont été définis comme prioritaires, pour les cinq prochaines années, quatre grands axes: la régulation; l'éthique et la déontologie; les relations institutionnelles et les nouvelles technologies.

Sur le plan d'actions déjà programmées, il faut signaler la réalisation d'une Conférence Nationale des Médias dont la première édition se tiendra en 2022. Cet événement va permettre la rencontre de tous les organes de l'information au niveau national et de la société civile liée spécifiquement à la cause de la presse. Cette conférence cherchera aussi à se placer comme une marque nationale d'échange d'expériences dans le domaine des médias et y seront présentés divers sujets par des intervenants nationaux et internationaux. Il y a de grandes attentes, autour de cette rencontre – de débats plus approfondies sur des questions concernant la communication sociale au Mozambique – compte tenu des tendances globales du secteur des médias et d'ouverture d'un espace auquel la société pourra contribuer pour améliorer l'accomplissement des organes d'information pour la construction d'une société démocratique.

Nouvelle loi de la communication sociale en débat au Parlement mozambicain

Le parlement mozambicain a entamé le processus de débat de la législation de la communication sociale, Loi numéro 18/91, du 10 août (Loi de Pres-

se).

La Loi en vigueur a fait 30 ans le 10 août dernier. Celle-ci définit les principes qui régulent l'activité de la presse et fixe les droits et les devoirs des journalistes. Il s'agit, en effet, de l'instrument légal qui régule l'exercice de la liberté de la presse au Mozambique.

Néanmoins, la participation démocratique de plus en plus croissante, les développements politiques et technologiques de ces dernières années ont rendu la Loi de Presse en vigueur désajustée.

L'approbation d'un nouveau régime juridique de la Loi de Communication Sociale est urgente et pertinente étant donné que la loi en cours (Loi de Presse) concerne seulement la presse écrite, faisant un peu de référence à une large diversité de moyens, commençant par les audiovisuels jusqu'aux moyens numériques basés sur Internet.

La proposition de Loi de la Communication Sociale inclut une meilleure ségrégation et distinction entre les différentes catégories de services de radiodiffusion, entre les services généralistes et les services thématiques, aussi bien qu'un renforcement accentué du rôle et de l'importance des langues nationales dans la communication sociale.

La révision en cours de la Loi de Presse aboutira à la création de la Loi de la Communication Sociale, la Loi de Radiodiffusion et sur un traitement spécifique à l'égard de l'organe de régulation au Mozambique.

Daniel MACOO

Point Focal RIARC au CSCS Mozambique



Photo de famille des membres du CSCS Mozambique (au premier rang au milieu, son Excellence Monsieur le Président de la République du Mozambique, Filipe Jacinto NYUSI. A sa droite, Messieurs Rogério SITOÉ et José GUERRA. A gauche du Président de la République, Mme Paulina CHIZIANE et M. Jorge MATINE).

HACA/MAROC : VISITE DE TRAVAIL DU PRESIDENT RENE BOURGOIN A LA HACA MAROC

La veille juridique conjointe et les compétences des régulateurs face aux contenus audiovisuels digitalisés au cœur des échanges

A l'invitation de Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc, Me René BOURGOIN, Président de l'instance homonyme de Côte d'Ivoire s'est rendu au Maroc du 28 juin au 2 juillet pour une visite de travail et d'information.

Les échanges auxquels ont pris part M. Benaïssa ASLOUN, Directeur Général de l'institution, et plusieurs directeurs et cadres de la HACA, ont principalement porté sur la création d'un comité conjoint de veille juridique dédié à la question de la transformation numérique des médias audiovisuels ainsi que sur la consolidation des compétences des régulateurs africains en matière de régulation des web radios et web télé.

Cette visite fut également pour les deux parties l'occasion d'échanger autour d'autres questions inscrites à l'agenda bilatéral des deux instances telle que l'installation de la solution de monitoring des programmes audiovisuels -HACA Média Solutions- récemment réalisée auprès du régulateur ivoirien par une équipe technique de la HACA Maroc.

Vice-Présidente actuelle du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Mme AKHARBACH a en outre échangé avec son hôte ivoirien autour des prochaines échéances de la plateforme africaine et de la nécessité de relancer la dynamique de coopération entre les instances du continent, dont notamment les projets et manifestations ajournés du fait de la pandémie mondiale du Covid19.

Cette visite de travail du Président René BOURGOIN fait suite à la signature le 22 septembre 2020 de la



De la gauche à la droite, Me René BOURGOIN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire, Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc et M. Benaïssa ASLOUN, Directeur Général de la HACA du Maroc.

convention de partenariat et de coopération entre la HACA et son homologue ivoirienne. Se fondant, à la fois, sur le rôle et la place spécifiques des médias dans le développement de la culture démocratique et l'animation de la vie publique, et sur la nécessité de consolidation de l'expertise, de l'efficacité et de l'autonomie des instances de régulation, cette convention prévoit plusieurs chantiers de collaboration entre les deux instances homonymes.

Lors de cette visite, la délégation ivoirienne aura tenu diverses séances de travail avec les différents départements de la HACA. Elle a également effectué des visites aux sièges de Hit Radio (Rabat) et Médi 1 TV (Tanger), deux opérateurs audiovisuels marocains opérant en Afrique ayant obtenu une licence de diffusion de la HACA de Côte d'Ivoire, toutes deux ponctuées avec des entretiens avec leurs présidents respectifs. Le programme comprenait également une réunion de travail à Casablanca avec la Présidente et le Directeur Général du Centre Interprofessionnel d'audience des Médias-CIAUMED, qui, avec leurs équipes, ont présenté à la délégation ivoirienne l'expérience marocaine en matière de mesure d'audience de la télévision.

Outre son président, Me René Bourgoin, la délégation de la HACA de Côte d'Ivoire est composée de M. Félicien Kouassi, Responsable Monitoring Télévision, Mme Tanguy Ouleon, Conseillère Technique et Melle Madia Bamba, Chargée de Communication.



Photo de famille à l'issue de la séance de travail entre les deux Présidents des HACA Côte d'Ivoire et Maroc

La Direction de la Coopération
Internationale de la HACA Maroc

BENIN/HAAC : CLÔTURE DE LA 1ère SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021

La HAAC Bénin a pris treize décisions concernant la presse et les médias

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé ce mardi 15 juin 2021, au siège de l'Institution à Cotonou, à la clôture de la première session ordinaire de la HAAC en présence des Conseillers à la HAAC, des cadres et des promoteurs de radiodiffusions sonores, venus signer leurs conventions renouvelées.

Le premier Rapporteur de la HAAC, le Conseiller Fernand GBAGUIDI a notifié que la première session ordinaire de l'année 2021 qui a été ouverte le 16 février 2021 a pris fin ce jour.

Essentiellement consacrée aux activités entrant dans le cadre de l'organisation de la campagne médiatique de l'élection présidentielle de 2021, cette session a examiné seize (16) rapports et pris treize (13) décisions dont la Décision N°21-010/HAAC du 24 février 2021 portant organisation de l'accès équitable du Président de la République, des Institutions de la République, des partis politiques, de la Société Civile et des citoyens aux médias du service public, la Décision N°21-013/HAAC du 16 mars 2021 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin, la Décision N°21-002/HAAC du 13 janvier 2021 portant réglementation des activités des médias pendant la période de précampagne pour l'élection présidentielle de 2021, la Décision N°21-017/HAAC du 16 mars 2021 portant réglementation de la campagne médiatique pour l'élection présidentielle de 2021.

Par ailleurs, le Conseiller GBAGUIDI a fait savoir que le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), à la tête d'une délégation, a pris part, les 27 et 28 mai 2021 à Dakar au Sénégal, à la huitième Assemblée Générale des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée.

Au cours de son discours de clôture, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a félicité les professionnels des médias qui ont respecté les dispositions



Vue partielle des participants à la cérémonie de clôture

des différentes décisions, contribuant ainsi à une élection apaisée, au développement du pays et à l'unité nationale.

Il a par la suite convié les Conseillers et les cadres de la HAAC à relever les défis de l'Institution à savoir l'aboutissement du processus d'autorisation des médias en ligne, la sélection et l'implantation des radiodiffusions sonores.

En marge de cette cérémonie de clôture de session, une dizaine de promoteurs de radiodiffusions sonores ont été invités à la signature de leurs conventions renouvelées. Il s'agit de : Radio Bénin Culture, Ore-Ofé FM, Radio Dialogue, FM Kouffe, FM Alaketu, FM Ahémé, Radio Cite Savalou, Culture FM, Radio Carrefour et Naane Ouassa FM.

Le Professeur Nouréini TIDJANI-SERPOS, promoteur de Radio Bénin Culture de Porto-Novo, a, au nom de tous les promoteurs, remercié le Président de la HAAC et les Conseillers pour le travail minutieux qu'ils font et les a priés de veiller à la survie des différentes radios.

Le Président MORETTI a quant à lui invité les promoteurs au respect des clauses des conventions qu'ils viennent de signer, notamment le paiement des redevances annuelles au Trésor public, et des salaires des employés à temps.



Le Président MORETTI remettant la convention au promoteur de la radio Bénin Culture

Billikissou LAFIA KODA
Attaché de Presse du
Président de la HAAC

HCC/CENTRAFRIQUE : AUDIENCES AU SIEGE DU HCC CENTRAFRIQUE

Le Président José Richard Pouambi a reçu plusieurs personnalités



De g. à d. M. POUAMBI, Président du HCC et M. BALALOU, Ministre

M. POUAMBI José Richard, Président du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République de Centrafrique a reçu en audience, le 30 juillet 2021, Monsieur Maxime BALALOU, Ministre Chargé du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions de la République, accompagné des membres de son Cabinet. Il s'agit d'une visite de courtoisie après la mise en place du Gouvernement le 24 juin 2021. Selon le Ministre, à travers cette visite il entend renforcer les liens de collaboration entre le Haut Conseil de la Communication et le Gouvernement.

De son côté, M. POUAMBI a présenté au Membre du Gouvernement le fonctionnement de l'Insti-

tion, tout en évoquant les difficultés rencontrées par l'équipe du HCC dans l'exercice de ses fonctions. La visite des locaux et surtout du service monitoring du HCC, a clos cette rencontre.

Quelques jours plus tard, plus précisément le 19 août 2021, le Président POUAMBI a aussi reçu en audience Mme Samuela ISOPI, Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne, en fin de mission en République Centrafricaine. L'objet de cette rencontre a porté sur trois points essentiels :

- Les félicitations de Mme ISOPI concernant le cadre de collaboration entre l'Union Européenne et le HCC, qui a permis la réalisation de certaines activités.
- La contribution du HCC dans la lutte contre les fakes news et la désinformation. Aujourd'hui, la RCA est prise comme modèle dans cette lutte, car l'Union Européenne a créé une division qui pourra dorénavant accompagner les actions dans les autres pays.
- L'appui au processus électoral ayant permis l'organisation d'une élection apaisée.

En somme, Mme ISOPI a rassuré son interlocuteur que l'Union Européenne reste disposée à accompagner le HCC et les médias centrafricains dans la poursuite des différentes activités, spécifiquement dans la campagne de lutte contre la désinformation et les fakes News.

Aux termes de ces échanges, M. POUAMBI s'est félicité de la bonne collaboration qui a prévalu entre le Haut Conseil de la Communication et la Délégation de l'Union Européenne. Il a déploré le fait qu'au moment où les relations s'affermissent davantage, la Diplomate quitte la République Centrafricaine pour rejoindre son nouveau poste. M. POUAMBI a exprimé le souhait de voir les liens de partenariat se renforcer avec son successeur. Un partenariat promettant pour l'Institution de régulation des médias en particulier et pour la presse centrafricaine en général.

Le Président du HCC était assisté dans cette audience avec la Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne, des Hauts Conseillers Mme YAPANDE Nelly et M. DJAMANY Hubert Mary.



De g. à d. Mme YAPANDE, M. POUAMBI, Mme ISOPI et M. DJAMANY

Joseph Roméo NGATTE
 Chef de Service Informatique,
 Documentation et Publication
 Point Focal du RIARC/REFRAM

HAMA/TCHAD : CELEBRATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE AU TCHAD

La HAMA se fait présente aux côtés des artistes

A l'occasion de la 40ème édition de la fête de la musique, le Président de la HAMA a animé, ce lundi 21 juin 2021, une conférence-débat sur le thème: « Rôle de la HAMA dans la promotion de la musique à travers les media ».



La tribune officielle lors de la conférence avec au milieu M. Dieudonné DJONABAYE, Président de la HAMA Tchad.

Depuis sa création, c'est la toute première rencontre qu'organise la HAMA avec les artistes tchadiens. Selon M. Dieudonné DJONABAYE, d'après la loi, les medias doivent promouvoir l'industrie culturelle nationale par la diffusion/publication des œuvres artistiques. Et la HAMA est chargée de veiller au respect des dispositions de la Loi par les medias. Cette rencontre a aussi permis aux hommes de culture de mieux comprendre le fonctionnement de la HAMA dont un des membres est issu du monde des arts, des lettres et de la culture. Ils ont aussi évoqué la question des droits d'auteur et des difficultés qu'ils rencontrent pour

promouvoir leurs œuvres.

Le Président de la HAMA a invité les medias à mettre en valeur le patrimoine national, en participant à l'éclosion de toutes les formes d'expression culturelle. «Soyez fiers de vos productions artistiques. Réfléchissez davantage pour un meilleur rayonnement de la culture tchadienne au Tchad et à l'étranger », a lancé M. DJONABAYE à l'endroit des artistes tchadiens.

Arsène RADINGAYE
Point Focal RIARC à la HAMA TCHAD



Vue partielle des participants à la conférence.

CNRA/SENEGAL : PLATEFORME DES REGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL DES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINEE

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal organise la huitième assemblée générale

Les 27 et 28 mai 2021 s'est tenue à Dakar (Sénégal) la Huitième Assemblée Générale de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée. A cette occasion, Dakar, devenue capitale de la régulation au niveau sous-régional, a accueilli les Instances de régulation membres de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée. Ces dernières étaient représentées par leurs Présidents accompagnés de leurs délégations.



Le Président Fodié TOURE (en boubou bleu avec un chapeau) passe le Témoin à son homologue Babacar DIAGNE (en costume sombre serrant la main à son prédécesseur) devant le nouveau Vice-Président Monsieur Rémi Prosper MORETTI (en costume marron à l'extrême gauche) et le Secrétaire Technique Permanent Me René BOURGOIN (au milieu des deux Présidents sortant et entrant).

Les Instances de régulation ayant pris part à la rencontre de Dakar sont la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo.

La rencontre a été rehaussée par la présence effective de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République qui a personnellement ouvert les travaux de la Huitième Assemblée Générale de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée. Le Président SALL a ensuite,

après l'ouverture de la Huitième Assemblée Générale de la Plateforme, reçu en audience les Présidents des Instances de régulation présents à Dakar en présence des membres du Collège du CNRA.

La cérémonie officielle a également enregistré la participation de la Représentante résidente de la Commission de l'UEMOA au Sénégal Madame Aïssa KABO SIDIKOU qui a prononcé un discours.

La Huitième Assemblée Générale a procédé à la nomination des Présidents Babacar DIAGNE du CNRA du Sénégal et Rémi Prosper MORETTI de la HAAC du Bénin respectivement comme Président et Vice Président de la Plateforme des Régulateurs.

Ce duo de Président est complété par le Président Me René BOURGOIN de la HACA de Côte d'Ivoire en sa qualité Président de l'Instance de Régulation abritant



le Secrétariat Technique Permanent de la Plateforme. Ces trois (03) Présidents constituent le Comité de présidence de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée.

La rencontre de Dakar a été également l'occasion pour le Comité des Juristes Experts en Régulation des Médias et en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée de tenir sa sixième Session.

L'Assemblée Générale a adopté le rapport d'activités du Président sortant de la Plateforme, Monsieur Fodié TOURE, Président de la HAC du Mali.

Elle a également adopté la feuille de route 2021-2022 de la Plateforme. Le plan d'actions tourne autour :

- de la relance du processus de création d'un cadre permanent de concertation et de collaboration avec la Commission de l'UEMOA ;
- du financement, du fonctionnement et du renforcement de la Plateforme ;
- des actions, propositions et stratégies à mener, à faire ou à prendre pour faire face au retard dans la mise en œuvre effective de la TNT dans les pays constituant la Plateforme ;
- de la sauvegarde des archives audiovisuelles dans les pays de l'UEMOA et en Guinée ;
- de la sauvegarde de la paix et de la stabilité dans les pays de l'UEMOA et en Guinée dans ce contexte de prolifération des discours de haine et la désinformation ;
- de la régulation des services de médias audiovisuels en ligne dans les pays membres de la Plateforme ;
- de l'harmonisation des redevances audiovisuelles, droits et taxes en vigueur dans les pays de l'UEMOA et en Guinée.

La rencontre des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays de l'UEMOA a formulé les recommandations suivantes :

1/ Poursuivre les démarches en vue d'instituer un cadre permanent de partenariat avec la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) afin de consolider les actions et missions de la Plateforme et de rendre effective les directives de l'UEMOA relative à la Communication Audiovisuelle ;



Le Président de la République du Sénégal M. Macky SALL prononçant le discours d'ouverture de la 8^{ème} A.G. de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée.

- 2/ Inclure dans les bouquets nationaux de TNT les éditeurs publics de programmes des autres pays de la Plateforme ;
- 3/ Commencer les cotisations à compter de l'année 2020 et les verser régulièrement au Secrétariat Technique Permanent conformément aux Statuts et Règlement Intérieur de la Plateforme ;
- 4/ Poursuivre la réflexion sur l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels de la Régulation de l'Audiovisuel dans les pays membres de l'UEMOA et en Guinée ;
- 5/ Mener toutes les actions nécessaires pour l'effectivité du Déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans les pays membres de l'UEMOA et en Guinée ;
- 6/ Harmoniser les redevances, droits et Taxes en vigueur dans les pays membres de l'UEMOA et en Guinée ;
- 7/ Entreprendre toutes initiatives pouvant concourir à la réalisation des objectifs définis par le plan d'actions 2021/2022.

Matar SALL
Point Focal du RIARC au CNRA



Les Présidents des Instances de régulation des pays de l'UEMOA à l'occasion de la Conférence des Présidents. De la gauche à la droite, M. Kabir SANI, Président du CSC Niger, M. René BOURGOIN, Président de la HACA Côte d'Ivoire, M. Babacar DIAGNE, Président du CNRA Sénégal, M. Fodié TOURE, Président de la HAC Mali, M. Willibronda Pitalounani TELOU, Président de la HAAC Togo et M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC Bénin.



Le Président et le Vice-Président de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée à l'occasion du dîner d'au-revoir offert par le CNRA.

CSC/BURKINA FASO : TRAITEMENT DE L'INFORMATION SUR L'ATTAQUE DE SOLHAN

Le CSC constate plusieurs manquements

Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Me Soahanla Mathias TANKOANO, a animé une conférence de presse le mercredi 9 juin 2021. Le but était d'informer les journalistes des manquements constatés dans le traitement de l'information suite à l'attaque terroriste de Solhan, dans la localité du Sahel, dans la nuit du 4 au 5 juin 2021. Au bilan, plusieurs manquements graves ayant entraîné des mises en demeure et lettres d'observation, l'audition de la RTB/Radio et de la Radio France Internationale (RFI) et enfin, la suspension du groupe OMEGA (Radio, télé, presse en ligne).



Me Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso, au milieu, entouré du Vice-président M. Abdoulazize BAMOGO, à gauche, et M. Alexis KONKOBO, à droite.

Le président du CSC qui était entouré de son vice-président, des membres du collège des Conseillers et de son staff administratif a, dans sa déclaration liminaire prononcée au cours du point de presse tenu le 9 juin 2021, relevé de nombreux manquements dans le traitement de l'actualité liée à l'attaque de Solhan.

Comme manquements constatés, il a cité, entre autres, le nombre de morts dans l'attaque de Solhan qui était inexact par rapport aux chiffres officiels, le présumé retour des terroristes sur les lieux, l'annonce de deux autres attaques sur l'axe Sebba-Dori et dans une autre localité. Selon lui, les fautes commises par bien des médias vont de « la non-vérification préalable des sources d'information à la publication de fausses nouvelles, sans oublier, l'atteinte au droit à l'image et à la diffusion d'images choquantes ». Toute chose qui peut avoir des conséquences multiples, à savoir, la psychose au sein des populations, le risque d'induire en erreur les troupes au front, la colère, l'incitation à la révolte et à l'implosion sociale, a-t-il signifié.

Pour ces manquements, a annoncé Me Mathias TANKOANO, ce sont donc au total neuf (9) médias audio-visuels et neuf (9) organes de presse écrite et en ligne qui ont été épinglés, au nombre desquels

la RTB/Radio et RFI. Ces deux médias seront auditionnés et la décision soumise à la sanction du Collège, a-t-il affirmé. En attendant, a-t-il déclaré, suites aux nombreux manquements observés, la radio et la télévision du groupe Oméga Médias ont vu leurs programmes suspendus pour 120 heures, pour la période allant du 9 au 13 juin 2021 inclus.

Pourtant, a fait remarquer le président du CSC, c'est conscient des difficultés pour les journalistes à traiter l'information sécuritaire avec professionnalisme et pour éviter les types de manquements

constatés, que le CSC a eu différentes initiatives, en partenariat avec le Secrétariat général à la défense nationale, au profit des journalistes. Ainsi, au cours de l'année 2020, quatre sessions de formation, de sensibilisation et même de concertation entre les journalistes et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont permis d'outiller les journalistes et animateurs sur la façon de traiter avec professionnalisme et responsabilité les informations et sujets liés aux attaques terroristes, a-t-il rappelé.

Pour clore la conférence, le président du CSC a encouragé les femmes et hommes de médias à redoubler de vigilance et à faire preuve de professionnalisme et davantage de responsabilité dans l'exercice de leur noble mission qui est une mission de service public. Ce, pour ne pas tomber dans la désinformation, le sensationnel ou céder à la manipulation dont les conséquences seront désastreuses pour le pays. Il a assuré que le CSC continuera, dans la limite de ses possibilités, à toujours les accompagner pour davantage de professionnalisme.

La Direction de la communication et des relations publiques



Vue partielle des hommes de médias présents à la conférence de presse.



A droite en boubou jaune, le Dr Kabir SANI, Président du CSC Niger. A gauche, M. Chinkafa HACHIMOU, Vice-président du CSC.

CSC/NIGER : ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE A LA PRESSE

47 entreprises de presse reçoivent 271.482.271 F Cfa au titre des années 2019 et 2020

Le vendredi 2 juillet 2021, le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, Dr Kabir SANI, entouré des membres du CSC et de ses principaux collaborateurs a livré au grand public les résultats des travaux du comité chargé de la répartition du fonds d'aide à la presse au titre des années 2019 et 2020.

À la suite de l'appel à candidature lancé par le CSC, invitant les entreprises de presse désireuses de bénéficier de cette subvention de l'Etat, 52 dossiers ont été réceptionnés pour les deux années. Après une étude minutieuse des dossiers, le comité mis en place par le Conseil Supérieur de la Communication à cet effet a remis son rapport à la plénière de ladite institution qui l'a adopté au cours de sa session ordinaire du mois de juin 2021.

Au total 25 entreprises de presse ont candidaté pour le fonds 2019 et 27 pour l'année 2020. 12 dossiers de la presse écrite dont 6 en 2019 et 6 en 2020 contre 14 dossiers de télévisions dont 7 en 2019 et 7 en 2020 ont postulé pour les deux fonds d'aide à la presse. Pour les radios, c'est au total 26 dossiers dont 12 en 2019 et 14 en 2020 qui ont été examinés.

Sur les 52 dossiers de demande du fonds d'aide à la presse au titres des années 2019 et 2020, 47 en ont bénéficié parmi lesquels, 5 journaux, 11 radios et 7 télévisions. Le fonds d'aide reçu par les médias pour les deux années cumulées varie en fonction de la moyenne et du rang obtenu par le media candidat. Au niveau de la presse écrite les journaux ont bénéficié des sommes pour les deux années allant de 6.651.297 F CFA pour le quotidien «LA NATION» qui a occupé la première place dans sa catégorie avec 1.238.394 F CFA pour l'hebdomadaire «NIYYA INFOS», qui ferme la manche pour la catégorie presse écrite.

Au niveau des radios, c'est «DALLOL FM DOUTCHI» qui est arrivée première avec 9.304.845 F CFA et «WAFI FM DE NIAMEY» arrivée 11ème, s'est retrouvée avec 2.816.661 F CFA.

Pour la catégorie télévision, le groupe de presse «GASKIYA Zinder» caracole avec 17.269.202 F CFA et 4.761. 683 F CFA pour la télévision «CANAL 3 Niger» qui ferme la marche.

Les fonds d'aide à la presse au titre des années 2019 et 2020 ont été répartis conformément à la nouvelle loi qui rend désormais la subvention accordée aux entreprises de presse indirecte avec 35% de l'enveloppe consacrés à la formation des journalistes et assimilés et 65% en matériels au profit des médias bénéficiaires.

Ousmane GARBA
Secrétaire Général du CSC Niger
Point Focal du RIARC au CSC

HAC/GUINEE : SUBVENTION ANNUELLE DES MEDIAS

La HAC a échangé avec les organisations professionnelles de la presse

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a reçu jeudi, 29 juillet 2021 à son siège, les présidents des Associations professionnelles de presse et les médias, venus très nombreux pour échanger avec le président de cette Institution autour de la subvention annuelle allouée par le gouvernement à la presse.



M. Boubacar Yacine DIALLO, Président de la HAC Guinée (au centre) entouré des Commissaires de l'Institution.

A l'ouverture des travaux, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo a tenu à remercier le Président de la République pour avoir mis la subvention allouée à la disposition de la HAC, avant de rappeler les deux phases de la procédure de répartition qui ont précédé cette présente rencontre. Il s'agit dit-il, de la rencontre des présidents des Associations de

presse pour les discussions autour de la clé de répartition du montant alloué, et la rencontre des journalistes bénéficiaires au sein de leurs Associations. Lesquelles ont abouti à l'émission des chèques.

Dans un discours à la tonalité ferme et sans équivoque, le président de la HAC a invité les patrons de presse à veiller sur les conditions de vie et de travail de leurs employés. Tout

en indiquant que la subvention accordée par le gouvernement aux médias, n'est qu'un appoint. M. Boubacar Yacine Diallo qui dit avoir pris acte de la répartition faite par les Associations, a rassuré les uns et les autres que les chèques ont été émis à l'ordre des organes, en fonction précise-t-il, des listes transmises à la HAC.



Déjà, informe l'orateur, les chèques de deux Associations sont prêts : « Association Guinéenne des Editeurs de la Presse indépendante (AGEPI), et celui de l'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI) ». Dans son franc-parler habituel, le président de la HAC a également mis l'opportunité à profit pour fustiger le comportement des hommes de médias qui sont à la fois employés et employeurs. « Comme beaucoup savent que les subventions sont affectées aux patrons de presse, il y a des esprits malins bien qu'étant employés par des organes, qui se font également passer pour des patrons de médias ». Cette façon de faire martèle le patron de la HAC, doit cesser, avant d'insister sur le fait que le statut de chaque journaliste doit être clair.



Remise du premier chèque à l'Administrateur de la Maison de la Presse Guinéenne.

En tout cas, avertit-il, « cette fois-ci, nous avons laissé passer les choses, mais la prochaine répartition, nous serons beaucoup plus regardants ». Sur un autre registre, M. Yacine Diallo a fait le point de la situation des cartes de presse dont la délivrance se poursuit depuis le 3 mai 2021, non sans difficultés précise-t-il.

De son côté, le président de l'Association guinéenne de la Presse en Ligne (AGUIPEL), M. Amadou Tham Camara, a, au nom de toutes les Organisations professionnelles de presse, remercié le président de la HAC pour non seulement sa diligence, mais également pour avoir donné la latitude aux Associations de procéder à la répartition de la subvention selon les critères de leur convenance.

En qualifiant le travail fait par les Associations de presse de perfectible à l'infini, M. Tham Camara promet que « le projet de convention collective qui pointe à l'horizon, arrive pour définir le statut des employeurs par rapport à celui des employés ».

C'est dans cette atmosphère de convivialité que le premier chèque a été remis à la maison de la presse.

Yamoussa Touré
Conseiller à la HAC
Point Focal du RIARC



Vue partielle des présidents des Associations professionnelles de presse présents à la cérémonie de remise des subventions.

HAAC/BENIN : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE

Le CSC Burkina Faso était au Bénin pour un partage d'expériences

Une délégation du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso a séjourné à Cotonou du 24 juillet au 02 août 2021 dans le cadre d'une mission de partage d'expériences auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin. Conduite par son Président, Maître Mathias TANKOANO, la délégation a voulu s'inspirer de l'expérience de l'Institution sœur de régulation des médias du Bénin en période électorale, notamment en matière de gestion du discours politique pendant la campagne pour les élections municipales et communales de 2020.

Il s'agissait surtout pour le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso de s'imprégner de l'expérience de la HAAC sur la gestion de la couverture pendant la campagne médiatique des élections municipales et communales de 2020 au Bénin, dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire. Hormis le Président, la délégation est composée de trois Conseillers et de trois cadres. Elle a eu plusieurs rencontres au siège et à l'annexe de la HAAC Bénin, puis avec la structure béninoise d'autorégulation par les pairs, ODEM.

Au lendemain de son arrivée à Cotonou, la délégation a tenu une séance de travail avec le Président Rémi Prosper MORETTI et les Conseillers à la HAAC. Ce fut l'occasion pour le Président de la HAAC de souhaiter la bienvenue à ses hôtes puis de présenter son institution, sa composition, le mode de désignation des membres et son fonctionnement. A sa suite, son homologue du Burkina Faso a exprimé sa reconnaissance et toute sa gratitude aux membres et au personnel de la HAAC ainsi qu'au Président MORETTI pour les soins dont sa délégation et lui bénéficient pendant leur séjour à Cotonou. Il a ensuite indiqué que la HAAC du Bénin étant pionnière dans la régulation des médias au niveau de l'Afrique francophone, il est nécessaire pour le CSC de venir à la source pour s'imprégner de son expérience en matière de gestion de la couverture médiatique du discours politique lors des élections. L'expérience de la gestion réussie de la couverture médiatique par la HAAC dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire, a constitué selon le Président TANKOANO, l'une des raisons majeures de la mission du CSC au Bénin. En effet, la HAAC étant à sa 6^{ème} mandature, et au



A gauche, Me Mathias TANKOANO, Président du CSC Burkina Faso ; à droite, M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC Bénin. Les deux Présidents en tête à tête.

regard de son expérience, il s'avère plus que nécessaire pour le CSC de requérir auprès d'elle les rudiments pour mener à bien les prochaines élections communales de 2022 au Burkina Faso, a-t-il ajouté.

A l'instar de son homologue Béninois, le Président du CSC a donné un aperçu de l'organigramme du CSC, réparti en deux entités, à savoir le Collège des Conseillers et l'administration.

Le Président TANKOANO s'est également appesanti sur l'accompagnement dont bénéficie le CSC auprès des partenaires techniques et financiers, notamment dans le cadre des élections. Les échanges sur les financements des activités par des passerelles ont vivement intéressé les conseillers à la HAAC qui ont exprimé le souhait d'avoir d'autres sources de revenus pour financer les activités de l'Institution.

Séance de travail avec le secrétaire général et les directeurs centraux de la HAAC

La séance de travail a regroupé tous les directeurs et les chefs de services de l'Institution. Elle s'est déroulée en deux

étapes : il y a eu la présentation liminaire du Secrétaire général, Monsieur Julien AKPAKI, suivi des échanges. Dans sa communication, celui-ci a donné un aperçu sur l'organisation interne de la HAAC avant d'exposer les actes préparatoires qui ont permis la réussite du pari des élections paisibles. En effet, faisant suite à la décision du gouvernement, la campagne pour les élections municipales et communales de 2020 au Bénin était exclusivement médiatique

au regard de la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19. Cette décision avait pour but de limiter voire d'éviter la propagation de la pandémie à l'occasion des meetings et autres rassemblements.

Le Secrétaire Général de la HAAC a ensuite évoqué les dispositions prises par la HAAC pour règlementer la période d'avant-campagne, l'organisation de rencontres de concertation, de formations et de sensibilisation, la gestion médiatique de la campagne électorale et enfin de la période post-électorale.

Il faut noter que pendant la période de la campagne électorale, la HAAC a déployé huit (08) équipes de supervision sur toute l'étendue du territoire béninois. Elle a aussi recruté et formé un personnel d'appui appelé correspondants régionaux temporaires qui rendaient compte à une cellule de supervision mise en place et dirigée par le Président de la HAAC.

Les acquis engrangés pour ces élections ont été entre autres la charte de bonne conduite, le respect du

principe de l'égal accès aux médias conformément aux dispositions du code électoral, la baisse des dépenses des partis politiques liées à la campagne exclusivement médiatique, le développement des canaux digitaux, la limitation de la propagation du COVID-19 en l'absence des meetings.

Lors des échanges qui ont suivi la présentation, il a été relevé beaucoup de similitudes entre les deux institutions mais également des différences, notamment en ce qui concerne les financements des activités. Au niveau du CSC, le PNUD, l'OIF, le CFI sont des partenaires techniques et financiers qui n'hésitent pas à apporter leurs soutiens lors des campagnes électorales. Au Bénin, la HAAC fonctionne uniquement sur le budget de l'Etat. Outre le Secrétaire Général, les Directeurs centraux et les Chefs de Services, les membres de la délégation du CSC Burkina Faso ont aussi eu une séance de travail avec les coordonnateurs de la commission chargée de la supervision de la campagne médiatique pour les élections municipales et communa-



Vue partielle des participants à la séance de travail entre la délégation du CSC Burkina Faso (en face), le Président de la HAAC Bénin et ses collègues Conseillers.

les de 2020 au Bénin. Ils ont surtout échangé sur l'organisation pratique de la campagne qui a été exclusivement médiatique. Pendant la période, les coordonnateurs ont veillé au respect du principe de l'accès égalitaire dans les médias retenus pour la circonstance, au respect des tranches horaires retenues, à la formation et à la sensibilisation des acteurs des médias et des membres des partis politiques.

La dernière étape de la mission de la délégation du Burkina Faso a été la rencontre avec les responsables de l'Observatoire de la Déontolo-

gie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM). La délégation burkinabèe a eu droit à une présentation de l'organe d'autorégulation, sa composition, le mode de désignation de ses membres, ses actions à l'endroit des professionnels des médias, ses relations avec l'institution de régulation des médias, mais aussi les énormes difficultés auxquelles il fait face et qui menacent gravement sa survie.

Les régulateurs Burkinabès sont restés sidérés par l'organisation interne de l'observatoire et ses nombreuses actions qui visent à rendre plus crédible la profession de journaliste.

Il faut noter que pendant plus de cinq jours d'échanges, les membres du CSC Burkina Faso et leurs collègues de la HAAC bénin ont partagé plusieurs de leurs expériences sur la régulation des médias ainsi que les obstacles auxquels leurs institutions respectives sont confrontées. Ils ont ensemble convenu de multiplier les visites entre les deux institutions pour une meilleure régulation des médias.



Photo de famille de la délégation du CSC Burkina Faso et des Conseillers et cadres de la HAAC Bénin

Odile HOUNSA DEHOUMON

HCC/CENTRAFRIQUE : REGULATION DES MEDIAS EN PERIODE ELECTORALE

Le Haut Conseil de la Communication de la Centrafricaine accompagne les professionnels des médias grâce au projet UE-PCD/ENABEL

Le Haut Conseil de la Communication, garant du respect de la législation en matière de la presse et de communication en Centrafrique, s'est attelé depuis son installation en 2017, à préparer minutieusement les échéances électorales de 2020 et 2021. Il convient de rappeler que l'une des missions du régulateur est de veiller à la neutralité, l'impartialité et à l'équité des médias publics et privés vis-à-vis des forces politiques et sociales, notamment lors des consultations électorales.



Photo de famille après la remise du matériel et des équipements

Le contexte militaro politique n'a pas contribué à organiser dans les meilleures conditions les échéances électorales de 2020 et 2021. Et l'engagement du Gouvernement à tenir ce pari des élections groupées, a remis la pendule à l'heure et a motivé le HCC à organiser des séries de fora et séminaires à l'endroit des entités concernées

par le processus électoral. C'est donc sur la base du plan national de la lutte contre les discours de haine et de désinformation que le Haut Conseil de la Communication a mené ces différentes activités en prélude aux échéances électorales de 2020 et 2021, à travers la sensibilisation sur la lutte contre les discours de haine, la désinformation

aussi bien sur l'éthique et la déontologie du journaliste pour ce qui est des professionnels des médias.

L'Institution de régulation des médias a effectivement mis les bouchées double afin d'obtenir des résultats probants, quant à ce qui concerne la gestion et la supervi-



sion de la campagne médiatique des élections de 2020-2021. Le HCC a tout fait pour veiller à l'accès équitable de tous les acteurs politiques aux médias de service public et privé, dans le respect de l'éthique et de la déontologie journalistique.

Pour réussir ce challenge, le HCC a sollicité et obtenu des partenaires et spécifiquement de l'Agence Belge de Développement (ENABEL), l'organisation d'un certain nombre d'ateliers de formation et de sensibilisation des professionnels des médias, des partis politiques et des membres de la société civile. Le partenariat qui lie le Haut Conseil de la Communication et l'Agence Belge de Développement (ENABEL), s'inscrit dans le cadre des activités du Programme de l'Union Européenne pour la Consolidation de la Démocratie en République Centrafricaine.

Sur l'initiative du HCC, ENABEL dans le cadre du projet soutenu par l'Union Européenne, a permis à l'équipe du HCC de se déployer en Novembre 2020, dans certaines villes de provinces notamment à Bria, Bangassou, Berbérati, Bambari, Bouar, Sibut, M'baïki et Bossangoa, afin d'identifier et de recruter les collaborateurs occasionnels ou ilotiers, qui ont pour mission de travailler au nom du HCC dans leur localité respective, en observant le contenu des médias qui y exercent et en dressant des rapports qui sont ensuite transmis au siège du HCC à Bangui. Ces différentes missions ont permis également au HCC de se rendre à l'évidence des difficultés des radios exerçant dans les villes



Mme Samuela ISOPI, Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne

de provinces.

Au regard de ce qui précède, le HCC a présenté les différents besoins relevés au partenaire ENABEL qui a répondu favorablement en prenant en charge dans le cadre du projet de l'UE-PCD, les émoluments des Ilotiers et de doter le HCC de quelques matériels pour permettre à l'Institution de régulation des médias d'être véritablement opérationnelle pendant les élections.

En Décembre 2020 et en Mars dernier, ENABEL a soutenu la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des Hauts Conseillers, des Observateurs Analystes et Ilo-

tiers venus des villes de provinces. Durant deux jours, l'équipe du HCC a bénéficié d'une formation intense sur la régulation et la réglementation des médias en période électorale. Le HCC a effectué, en prélude aux deux élections, avec le soutien de ENABEL, un déploiement dans les villes ci-haut mentionnées. Ce déplacement a permis à l'équipe du HCC de renforcer les capacités des journalistes sur place et de superviser la campagne médiatique dans ces villes.

En définitive, l'accompagnement par le projet UE-PCD a permis à l'équipe du HCC de disposer désormais d'une équipe représentative



Don de matériels offert par L'Union Européenne au HCC Centrafrique

en provinces pour remonter les rapports des contenus médiatiques. Ce projet a permis aussi bien au HCC d'apporter sa modeste contribution dans le fonctionnement des radios opérationnelles dans les villes des provinces, à travers la formation et la dotation en matériel pour certaines radios.

Dans le cadre du projet, il convient de relever qu'il restait un important lot de matériel et d'équipements qui devrait répondre aux besoins exprimés par le HCC. Et c'est d'ailleurs ce lot qui, en date du 15 Juillet 2021, a fait l'objet de la cérémonie de remise officielle par son Excellence Madame l'Ambassadrice Samuela Isopi, Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne en Centrafrique. Il importe de noter ici l'engagement personnel et la détermination de cette brave Diplomate de haut niveau qui ne ménage aucun effort pour l'organisation, la tenue et la réussite des élections en

Centrafrique à travers l'important et précieux appui de l'Union Européenne. Elle a toujours accompagné et soutenu la presse et les médias en Centrafrique à travers divers projets de l'Union Européenne.

A l'instar d'autres Institutions impliquées dans le processus électoral qui ont bénéficié du projet UE-PCD, telles que l'Autorité Nationale des Elections, le Forum des Femmes Parlementaires, la Cour Constitutionnelle et le Cadre des Concertation, le Haut Conseil de la Communication a obtenu lors de cette cérémonie un lot de matériel et d'équipements composé de 56 enregistreurs, 45 paires de piles rechargeables, 59 chargeurs de piles, 6 Téléviseurs marques Samsung, 6 Consoles amplifiés de 12 pistes YAMAHA, 6 Micros avec fil + Trépied, 6 Baffles CBN et 20 Postes Radio.

En somme, le Haut Conseil de la Communication a réussi le pari de

réussir la campagne médiatique des échéances électorales de 2020 et 2021, grâce aux soutiens multi-formes des partenaires au développement qui ont appuyé les actions et programmes de cette Institution. Pour tout dire, l'équité de la campagne médiatique au niveau des différents médias, est améliorée grâce à des actions de soutien aux médias et à leur organe régulateur qu'est le Haut Conseil de la Communication (HCC), sur les aspects électoraux, et par l'appui à la mise en place d'une unité de média de monitoring indépendante à Bangui et en provinces.

Joseph Roméo NGATTE
 Chef de Service Informatique,
 Documentation et Publication
 Point Focal du RIARC/REFRAM

HCC/CENTRAFRIQUE : PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (UE-PCD)

Le HCC appuie les professionnels des médias

Le Haut Conseil de la Communication (HCC) de la Centrafrique a organisé une cérémonie de remise de matériel et d'équipements aux organes de presse de Bangui et des provinces, au siège de ladite Institution, le Jeudi 30 Juillet 2021.

Dans le cadre des préparatifs des élections groupées de 2020 et 2021 en Centrafrique, le Haut Conseil de la Communication a initié un plan de travail pour garantir une bonne supervision de la couverture médiatique de la campagne électorale. A cet effet, des missions d'identification des besoins des médias ont été déployées tant à Bangui qu'en provinces. Cela a permis à l'institution de faire des plaidoyers auprès du Gouvernement et des partenaires au développement.

C'est ainsi que le Haut Conseil de la Communication a obtenu de l'Agence Belge de Développement (ENABEL), un lot de matériel et d'équipements destinés aux médias, dans le cadre du Programme de l'Union Européenne pour la consolidation de la démocratie en RCA (UE-PCD). La cérémonie de remise des équipements aux bénéficiaires, a eu lieu le 30 juillet 2021. Elle a été



Mme KANGUI Sandy, Directrice de la Radio Voix du Citoyen, recevant son matériel

présidée par Monsieur POUAMBI José Richard, Président du HCC, en présence de Madame BELLHA née MOUDONG Marie Arlette, Chargée de la Communication et du Suivi de l'accompagnement des Institutions à ENABEL, ainsi que les Membres du Haut Conseil de la Communication. L'occasion a permis à Monsieur POUAMBI de présenter aux professionnels des médias présents à cette cérémonie, le contexte de l'acquisition des équipements, tout en les exhortant d'en faire bon usage.

Signalons que le lot d'équipements était composé entre autres, des enregistreurs, trépieds, baffles, consoles, ordinateurs, piles rechargeables, chargeurs de piles, microphones. Les bénéficiaires étaient les représentants des radios communautaires de Bangui et des provinces, des organes de la presse écrite et en ligne.

Le nombre des organes de presse exerçant en République Centrafricaine étant pléthorique, le HCC a donc fixé des critères d'éligibilité pour la réception des matériels. Seuls les organes de presse, disposant d'une autorisation et respectant les dépôts légaux de leur publication, ont été retenus comme bénéficiaires.

Joseph Roméo NGATTE
Chef de Service Informatique,
Documentation et Publication
Point Focal du RIARC/REFRAM



Photo de famille à la fin de la cérémonie

HAMA/TCHAD : RENFORCEMENT DE CAPACITES DES COORDINATEURS ET ANALYSTES DE LA HAMA

La HAMA et l'UNICEF travaillent pour la **protection** des mineurs dans les médias au Tchad

La Haute Autorité des Médias de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture (UNICEF), a organisé une session de renforcement des capacités de son personnel sur le monitoring des émissions radio diffusées et télévisées liées aux enfants. Placée sous l'autorité de Monsieur Laoro GONDJE, rapporteur de la HAMA et représentant du Président de l'Institution, cette activité a pour objectif de relancer la coopération entre la HAMA et l'UNICEF. La rencontre s'est déroulée à la Maison des Médias du Tchad.



A gauche, M. Laoro GONDJE, rapporteur de la HAMA Tchad ; à droite, M. Ange AYE, représentant de l'UNICEF

Deux déclarations ont marqué l'ouverture officielle des travaux. Il s'agit de l'intervention du représentant de l'UNICEF et de celui de la HAMA. Selon le Spécialiste de la Communication de l'UNICEF, Monsieur Ange AYE, la mission première de son institution est l'appui aux programmes du gouvernement Tchadien liés à l'enfance. Il a indiqué qu'au sein du bureau de l'UNICEF Tchad un point d'honneur est mis sur la protection des enfants. « Grâce à notre engagement avec la HAMA, nous pouvons avec votre précieux appui protéger au mieux les enfants dans les médias au Tchad » a-t-il ajouté.

En procédant à l'ouverture des travaux, Monsieur Laoro GONDJE a déclaré que « La protection des enfants, des femmes et des personnes vulnérables dans les médias est le point essentiel de notre partenariat avec l'UNICEF. Cette session de renforcement de capacités est une occasion pour les Analystes et Coordinateur de notre institution de se remémorer les pratiques néfastes à bannir des médias. »

La session a débuté avec la communication du Chef du Département Développement des Média, Monsieur Bétel MIAROM. Il a fait une présentation sur la situation de la coopération entre la HAMA et

l'UNICEF. Il a indiqué que cette coopération date de 2015 avec l'émission des guides pratiques et de la charte des médias sur les thématiques liées aux enfants. Monsieur MIAROM a précisé que pour la présente activité qui va durer six (6) mois, la vulgarisation des guides et chartes cités ci-dessus vont reprendre.

Le Chef du Département Technique, Monsieur Mahamat Nour ABOUTIMAN a, pour sa part, fait l'état des lieux du dispositif de monitoring de la HAMA. Selon lui, le dispositif technique de monitoring a été installé en 2011 avec le soutien de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc. Il permet





Vue partielle des participants à la session de renforcement de capacités

la réception des fréquences, l'enregistrement des émissions heure par heure et l'analyse des contenus par les analystes. Malheureusement, pour le moment le dispositif fonctionne à 50% de sa potentialité de départ. Cette situation est causée par la panne qui touche le serveur HMS.

Le Spécialiste chargé de la Communication à l'UNICEF, Monsieur Ange AYE a présenté l'Institution onusienne et ses points d'intervention en soutien à l'Etat tchadien. Il a énuméré les thématiques de l'UNICEF qui sont entre autres : l'alphabétisation, la déclaration des naissances, la sco-

larisation des enfants et surtout des filles pour ne citer que ces rubriques. Pour conclure, Monsieur Ange a fait la présentation des objectifs et de la méthodologie du monitoring. Cet exposé a été axé autour des thématiques et des fiches de présentation des analyses du contenu des médias suivis.

La HAMA et l'UNICEF ont signé un partenariat de six (6) mois qui débute de juillet à décembre 2021. Cette session de renforcement de capacités est la première phase des activités couvrant cette période de travail. Ces deux (2) travaillent ensemble dans ce cadre depuis février 2016.

Il faut noter que la protection des personnes vulnérables dans les médias fait partie des missions régaliennes de la HAMA Tchad. C'est dans cette optique que, pour faire avancer les choses, les deux (2) institutions ont décidé de s'associer pour travailler.



Photo de famille de tous les participants à l'issue de la formation.

Arsène RADINGAYE
Point Focal RIARC à la HAMA
Tchad

Bravo !

L'étoile des sentinelles
Monte dans le ciel dégagé.

Partout on le verra,
Partout son éclatante brillance
Fera régner la lumière
Et la transparence
Sur les voix discordantes.

Le héraut des temps nouveaux,
Par une alchimie dont lui seul a le secret,
Fait de la paix la fille de la vérité.

Bravo au Législateur !
Bravo au Régulateur !
Bravo aux Réseaux
Qui se dévouent à la veille permanente
Pour que la plume ne dérape ni chancelle !

Bravo au Communicateur responsable
Qui tient fermement la plume éclairée !
Honneur revienne à vous tous !

Acclamations reviennent à vous tous !
Respect et Considération reviennent à
vous tous !

Désormais...

Bravo, bravo et bravo encore
A vous tous.



Anatole TOLOHIN

La HACA du Maroc défend la liberté de création

La décision prise par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de la HACA du Maroc au cours du mois de Ramadan dernier, en faveur de la liberté des opérateurs et des créateurs de contenus audiovisuels, a été grandement saluée par les milieux des arts et des acteurs culturels et médiatiques. Après avoir examiné de nombreuses plaintes émanant de particuliers, d'associations ou d'organisations professionnelles au motif que certaines œuvres de fiction diffusées pendant le mois du jeûne, sur les chaînes de télévision nationales comporteraient des scènes ou des dialogues qui seraient préjudiciables à l'image de certaines professions voire qui porteraient offense à leurs membres, le Conseil Supérieur a pris le 27 avril 2021 une décision affirmant plusieurs principes de liberté éditoriale et de création.

La décision a notamment rappelé que la liberté de création artistique telle que garantie par la Constitution marocaine faisait partie intégrante de la liberté de la communication audiovisuelle consacrée par la loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle et par la loi n° 11.15 relative à la réorganisation de la Haute Autorité et que ce droit à la liberté devait être garanti tout particulièrement quand il s'agit d'œuvres de fiction.

En se fondant sur le mandat constitutionnel de la HACA et sur sa mission en matière de garantie de la liberté de la communication audiovisuelle, les sages de l'instance de régulation marocaine ont particulièrement mis en exergue certaines considérations:

- L'œuvre fictionnelle ne peut s'accomplir ni prétendre à une valeur artistique sans une liberté effective à tous les niveaux de la conception de l'œuvre : le scénario, les situations, les scènes, les profils des personnages, les dialogues, etc. Cet impératif de liberté est encore plus patent lorsqu'il s'agit d'œuvres comiques ou parodiques.



Photo de famille des membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle de la HACA Maroc

- La représentation critique d'une profession concernée dans une œuvre audiovisuelle de fiction ne constitue pas une diffamation telle qu'elle est légalement définie, ni ne comprend nécessairement une intention d'offenser ou de nuire. Elle renvoie en revanche au droit de l'auteur de l'œuvre de faire, en toute liberté, les choix artistiques qui lui conviennent. Exiger, dès lors qu'il est question de telle ou telle profession, que les fictions ne représentent que des personnages positifs, honnêtes et intègres reviendrait à porter atteinte à la liberté des auteurs et des opérateurs. Plus encore, une telle exhortation tend à nier la responsabilité et le rôle salutaire des médias, notamment en termes d'exer-

cice du jugement critique à l'égard de phénomènes sociaux ainsi qu'en matière de sensibilisation à l'égard de certains comportements et pratiques répréhensibles. L'une des finalités de la régulation est de promouvoir les valeurs de la liberté, de favoriser le renforcement du potentiel d'initiative et de créativité médiatiques et d'alerter sur tout ce qui peut contrecarrer la réalisation de ces objectifs. Une telle posture est la seule à même de contribuer significativement à la promotion d'une culture médiatique éclairée.

La Direction de la Coopération
Internationale de la HACA Maroc

HACA / CÔTE D'IVOIRE

VIABILITE ECONOMIQUE DES OPERATEURS DE
LA TNT EN CÔTE D'IVOIRE: DEFIS ET STRATEGIES

La HACA Côte d'Ivoire a organisé une table ronde sur le sujet

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire a organisé le 24 juin 2021, une Table ronde sur le thème : « la viabilité économique des opérateurs de la TNT en Côte d'Ivoire : défis et stratégies ».

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire par décision n°2016-012/HACA du 14 décembre 2016, a autorisé quatre (4) chaînes de télévisions privées commerciales en clair pour une diffusion sur le réseau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

L'autorisation de ces chaînes de télévision parachevait ainsi, en mode hertzien terrestre, la libéralisation du secteur de l'Audiovisuel en Côte d'Ivoire, enclenchée depuis l'adoption de la loi n°91-1001 du 27 décembre 19991 fixant le régime juridique de la communication audiovisuelle et poursuivie sur le fondement de la loi n°2004-644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, telle que modifiée par les ordonnances n°2011-474 du 21 décembre 2011 et n°2012-614 du 04 juillet 2012.

Suite à cette libéralisation, le secteur de la radiodiffusion sonore et télévisuelle s'est considérablement enrichi en offrant une diversité de contenus.

Ainsi, le secteur public enregistre 01 radio institutionnelle, 03 stations de radio et 04 chaînes de télévision. En ce qui concerne le secteur privé, le pluralisme est assuré par la production de 215 radios privées non commerciales, 07 radios privées commerciales, 04 chaînes de télévisions privées commerciales et 05 radios non nationales.

En outre, le paysage audiovisuel compte 04 distributeurs de services audiovisuels par câble, satellite et réseaux multimédias et 02 opérateurs de multiplex sur la TNT, distribuant plus de quatre cents (400) chaînes de radio et de télévision aux thématiques variées.



Les participants à la Table Ronde

Il est à noter pour des raisons de viabilité économique, la HACA n'avait par avance autorisé que quatre (4) nouveaux éditeurs privés de programmes sur la TNT, tout en s'assurant qu'il existe dans le paysage audiovisuel à la fois le pluralisme d'opinion et la diversité de programmes.

La HACA a conscience de l'exiguïté du marché publicitaire, principale source de revenus des nouveaux éditeurs de programmes en clair et de la nécessité d'adresser la question de la viabilité économique des opérateurs du secteur. Ces services audiovisuels privés qui ne bénéficient pas de subvention de l'Etat, ont l'obligation de créer leurs propres ressources en vue de faire face à la concurrence de plus en plus rude.

Afin de mieux appréhender cet environnement global de la Télévision Numérique Terrestre après deux (2) ans d'existence pour certains et un (1) an pour d'autres, une réflexion approfondie et inclusive s'imposait.

Cette Table ronde avait pour objectifs spécifiques de :

- proposer des stratégies de financement des opérateurs de la TNT en vue d'assurer leur viabilité économique ;
- échanger sur la problématique de la mesure d'audience des médias audiovisuels en Côte d'Ivoire ;
- évaluer le potentiel du marché publicitaire en Côte d'Ivoire.

Cette rencontre a enregistré une quarantaine de participants dont des Institutionnels, des Responsables des éditeurs de télévision publique et privée, des Opérateurs de multiplex payants ainsi que le Diffuseur qu'est la Société Ivoirienne de Télédiffusion (IDT).

Elle a été l'occasion pour le Président de la Haute Autorité de la Communica-



tion Audiovisuelle de la Côte d'Ivoire, Me René BOURGOIN, de rappeler l'importance pour la HACA de s'assurer de la compétitivité et de l'attractivité des nouvelles chaînes de télévisions autorisées, ce d'autant que la satisfaction de la HACA ne sera complète, après avoir conduit avec succès le processus de libéralisation de l'espace télévisuel, que si les chaînes autorisées disposent de stratégies susceptibles de les rendre économiquement viables, éthiquement responsables, avec un souci de mettre à la disposition du public des contenus de qualité.

Il a, à cet égard, invité les responsables des entreprises télévisuelles à énumérer leurs difficultés et attentes mais surtout, à converger dans le même sens pour proposer des solutions adéquates.

Les différentes interventions et échanges au cours de cette Table ronde ont essentiellement porté sur les redevances et les coûts de diffusion des contenus audiovisuels, le pilotage de la mesure d'audience par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la question de son financement, le financement de la production audiovisuelle, la question de la publicité, les exonérations fiscales et douanières et la promotion de la TNT en Côte d'Ivoire.

A l'issue des travaux, les opérateurs de la TNT ont fait les recommandations suivantes :

1- En ce qui concerne les redevances et coûts de diffusion

- Exonérer les éditeurs de la TNT du paiement de la redevance HACA sur deux (2) ans ;
- Exonérer les éditeurs de la TNT des coûts de diffusion sur trois (3) ans, proposition non agréée par IDT.

2- En ce qui concerne la mesure d'audience

- Mettre en place une mesure d'audience unique et référencée;
- Les participants proposent que le pilotage de la mesure d'audience soit assuré par la HACA ;



Photo de famille des participants à la rencontre d'échanges. Au milieu en costume avec une cravate rose, M. René BOURGOIN, Président de la HACA Maroc.

- Financer la mesure d'audience par l'Etat sur les 3 premières années.

3- En ce qui concerne le financement de la production audiovisuelle

- Accélérer les investissements dans la production au regard des obligations fixées par l'Etat;
- Allouer des subventions pour le financement des productions inédites, indispensables au développement réel de l'industrie.

4- En ce qui concerne la publicité

- Préciser le cadre légal de la Publicité en aménageant les interdictions sectorielles telle que la publicité de certains médicaments ;
- Exclure la RTI de la publicité aux heures de grande écoute (19 H – 22 H) et lui allouer une subvention pour combler le manque à gagner, proposition qui n'emporte pas l'assentiment du Groupe RTI qui souhaite voir explorer d'autres pistes ;
- Interdire les chaînes non nationales de démarcher les annonceurs locaux

5- En ce qui concerne les exonérations fiscales et douanières

- Développer des mécanismes d'accompagnement par l'Etat (exonérations fiscales pour tout

investisseur dans le secteur, banque de garantie...), sur trois (3) ans ;

- Poursuivre l'exonération douanière des équipements de la TNT jusqu'en 2024 ;
- Permettre aux éditeurs privés de diffuser les grands événements nationaux (sportifs par exemple).

6- En ce qui concerne la promotion de la TNT

- Procéder à l'arrêt du signal analogique ;
- Accentuer les campagnes de sensibilisation dans la durée pour permettre aux populations d'acquiescer les décodeurs TNT ;
- Accorder un moratoire de cinq (5) ans pour l'autorisation de nouvelles chaînes de télévision sur le réseau TNT ;
- Travailler à la professionnalisation des métiers de l'audiovisuel.

Prenant acte de ces recommandations, le Président René BOURGOIN, qui a suivi avec grand intérêt toutes les interventions, a promis les transmettre au Comité de Pilotage de la TNT en Côte d'Ivoire.

Ouléon Tanguy,
Point focal RIARC
à la HACA Côte-d'Ivoire

HAMA/TCHAD

Dieudonné DJONABAYE

L'homme de consensus pour la **régulation des médias au Tchad**

À son arrivée à la tête de l'institution de régulation de la communication au Tchad en 2017, il a tracé le chemin à parcourir en ce terme « Je suis venu pour travailler avec tout le monde dans cette institution. L'objectif premier est la formation en continue pour rehausser le niveau des journalistes et des médias au Tchad » avait-il déclaré. Cette déclaration est suivie d'une série de formations en faveur des responsables des médias sur toute l'étendue du territoire national en 2019.

La première phase a débuté avec une formation placée sous le thème : La viabilité économique et financière des entreprises de presse au Tchad. Cette formation est intervenue après une étude de terrain mené sur la situation économique, financière et organisationnelle des entreprises des médias au Tchad. N'Djamena avait accueilli la première vague qui concernait les responsables des médias de la capitale, puis Kélo, pour les médias de la zone mméridionale et Abéché pour la zone septentrionale. Laquelle formation avait pour objectif d'aider les responsables des médias à mieux organiser et diriger leur entreprise économiquement et financièrement. Puis, avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), une autre formation sur les Objectifs du Développement



Durable (ODD) a été organisée dans le Chef-lieu de la Province de la Tandjilé, Laï.

DJONABAYE, pour une presse privée et publique professionnelle

Intellectuel de haute facture, grâce à son carnet d'adresses, le Président Dieudonné DJONABAYE a réussi à organiser une formation sur les objectifs du millénaire en faveur des journalistes de la capitale tchadienne et financée par le système de communication des Nations-Unies au Tchad. Le Prix de l'excellence en journalisme organisé chaque dernier trimestre de l'année en faveur des journalistes a été rebaptisé le Prix Gaba Salet pour l'excellence en Journalism en hommage à un éminent journaliste tchadien défunt.

Face aux dérives de certains médias, Dieudonné DJONABAYE privilégie le dialogue et la conciliation « Ces entreprises de médias sont le baromètre de la démocratie depuis l'avènement du multipartisme en 1990. Ces entreprises ont besoin d'être conseillées et orientées pour un meilleur rendement. Il faut encourager la création, car fermer une entreprise pour manquement à l'éthique et la déontologie ne fera que ralentir l'éclosion de la profession » défend-il.

Dieudonné DJONABAYE, l'homme pétri de compétences

Monsieur Dieudonné DJONABAYE est diplômé du Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, au Sénégal. Il a été désigné membre du Haut Conseil de la Communication (ancienne appellation) et élu à la présidence de ladite institution par ses pairs en février 2017. A la mise sur pied de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (nouvelle appellation), il a été désigné membre et nommé Président par décret en date du 14 septembre 2018.

Sur le plan professionnel, monsieur Dieudonné DJONABAYE a été, tour à tour, Conseiller à la Communication et aux Droits de l'Homme du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, puis Directeur Général Adjoint et Directeur Général de la Communication à la Présidence de la République du Tchad. Il a été également co-fondateur, rédacteur en Chef et Directeur de Rédaction du tout premier hebdomadaire privé

de l'ère démocratique au Tchad, en l'occurrence « N'Djamena Hebdo ».

Le Président de la HAMA du Tchad a été, par ailleurs, Président de l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) et correspondant de la Radio France Internationale (RFI), au Tchad ainsi que d'autres publications internationales. Depuis le début de sa carrière jusqu'à ce jour, il demeure rigoureux et professionnel dans ses fonctions. Dieudonné DJONABAYE a été décoré par feu, Maréchal Idriss Deby Itno, Président de la République en 2010 au titre de Commandeur de l'Ordre National du Tchad.

Arsène RADINGAYE
Point Focal RIARC à la HAMA TCHAD



CSCS DU MOZAMBIQUE

Rogerio SITOIE

Le tout nouveau Président du CSCS Mozambique

Rogério SITOIE (Rogério dos Anjos Fabião SITOIE) est le Président du Conseil Supérieur de la Communication Sociale de la République du Mozambique. Il a été membre de cette instance de régulation des Médias entre 2015 et 2020.

Il a travaillé pendant 38 ans au Journal Notícias, le plus ancien quotidien du Mozambique et celui qui a le plus grand nombre de tirage d'exemplaires. Editeur et représentant de ce quotidien dans la région centre du pays, où il a activement, pendant 4 ans, fait des reportages sur la "guerre civile". Plus tard, il a été correspondant dans la région nord du pays pour une période de 5 ans, encore pendant la "guerre civile". Entre 1991 et 1993 il a successivement exercé les fonctions de Chef adjoint et Chef de Rédaction au Journal Notícias au niveau de la Capitale du Pays, Maputo. Pendant 20 ans successifs (1993-2013) il a été Directeur Éditorial adjoint (10 ans) et Directeur Éditorial (10 ans) du quotidien supra mentionné.



En 2016, Rogério Siteo a été nommé pour exercer des fonctions d'Administration à la "Sociedade do Notícias", l'entreprise qui publie le quotidien journal Notícias, un hebdomadaire sportif et un hebdomadaire généraliste. Pendant 6 ans, il a été aussi Administrateur de l'entreprise, avec un siège au Conseil d'Administration.

Il a été membre du Secrétariat National de l'Organisation National de Journalistes (ONJ).

Rogério Siteo possède un DAUG en Sciences Sociales et post-graduation en Sociologie. Il a suivi des formations diversifiées de courte durée dans le domaine de Journalisme et Marketing dans plusieurs pays de l'Union Européenne et aux États-Unis d'Amérique.

Il est membre du "SEKELEKANI", une institution indépendante mozambicaine à buts non lucratifs, qui vise à promouvoir la communication pour le développement. Il a été également membre de direction de l'Association "Reconstruindo Esperança" (Reconstruisant l'Espoir), une organisation de la société civile sans buts lucratifs qui s'occupait de la réintégration des enfants soldats créée après l'Accord Général de Paix entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO.



Daniel MACOO

Point Focal RIARC au CSCS Mozambique